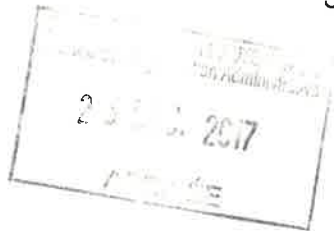

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2017-16



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 12 décembre 2017

Nombre de membres du Comité de Direction : 46

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Nombre de membres présents ou représentés : Messieurs AEBISCHER, BARBEZAT, BERTRAND, BOCCARD, CHUTIN, ETCHART, FEUILLET, GRANDCHAMPS, LAURENT, LUY, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, REY, VELTER

Mesdames : BERGER, BURKI, BUSSAT, FOL, DEREMBLE, MARTIN

Membres représentés : Madame MAGDELAINE représentés par Monsieur BOCCARD, Madame BOCQUET représenté par Madame FOL, Monsieur THSIAM représenté par Monsieur BARBEZAT

Membres excusés : Mesdames HERRERO, MAGDELAINE, NERI,

Messieurs : DUVERNAY, LESAGE, CHARLES,

Assistent : Mesdames DLABAC, PIZZA, (Annemasse Tourisme)

OBJET : Approbation de l'indemnité du directeur par intérim

Considérant que Madame DLABAC a assuré par intérim, les missions qui incombent au poste de direction, lors de l'arrêt maladie de Madame MILLET et jusqu'à ce jour,

Considérant que le poste de direction est vacant et en consultation par le biais d'un cabinet,

Considérant que les crédits nécessaires à cette indemnité sont prévus dans le budget primitif 2018, Chap 012,

Considérant la nécessité que Madame DLABAC assure également dans le même laps de temps les missions propres à son poste,

Considérant que cette indemnité prendra fin lors de l'arrivée du nouveau directeur de la structure,

Considérant qu'il a été proposé de fixer cette indemnité d'intérim

- à 250 euros net mensuel pour Mme DLABAC, Directrice par intérim

Au vu de cet exposé le Comité de Direction,

ATTRIBU

- à Madame DLABAC une indemnité d'intérim au poste de Directrice de 250 euros nets mensuel

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 19 décembre 2017

affiché ou notifié le 19 décembre 2017

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La présidente
Madame DEREMBLE

